



La concurrence a diminué et la collaboration s'est accrue entre les municipalités, MRC et régions, grâce à des **mécanismes de régulation économique, d'échange d'informations** et de **planification territoriale**

Pourquoi ce jalon ?

- Le dialogue interrégional est insuffisamment développé face aux défis de la transition, qui demandent de la coopération (gestion de l'eau, des sols, des matières résiduelles ou des transports). Malgré l'interdépendance entre les territoires, des concurrences ou des méfiances de longue date persistent, notamment sur le plan politique et fiscal. Aussi, de nombreux Québécois et Québécoises en région se perçoivent comme « laissés pour compte » par rapport à Montréal et Québec, qui centralisent de nombreux pouvoirs (économiques et médiatiques). Enfin, la transition pourrait causer des tensions et accroître la concurrence, certaines régions considérant qu'elles sont « perdantes », en particulier celles qui dépendent fortement de secteurs tels que l'extraction minière et l'industrie.
- La rivalité entre les municipalités peut, en partie, être attribuée à la fiscalité locale, majoritairement basée principalement sur l'impôt foncier¹ (jalon 24), favorisant par là même le développement immobilier ainsi que l'étalement urbain. Afin de diminuer la concurrence entre les territoires, une réforme de la fiscalité constituerait déjà une étape cruciale. En libérant les gouvernements locaux de leur dépendance à l'impôt foncier, une planification intermunicipale collaborative pourrait être encouragée pour faire face aux défis de l'aménagement urbain, qui se limitent rarement aux frontières d'une seule municipalité.
- Les enjeux démographiques et de main-d'œuvre des dernières décennies et la multiplication des politiques d'attractivité en découlant peuvent être une autre source de mise en concurrence des territoires.
- À titre d'illustration de démarche de coopération, l'initiative française [Ateliers de territoire](#) semble intéressante. Ce processus participatif implique des parties prenantes locales pour élaborer collectivement une vision d'avenir grâce à des coopérations interterritoriales. Au Québec, les initiatives demeurent timides, mais des dispositifs de concertation existent à plusieurs échelles territoriales, notamment la Table Québec-municipalités (TQM) et les conférences administratives régionales (CAR). La TQM est un mécanisme de concertation et de partenariat qui se réunit au besoin pour discuter des dossiers et enjeux liés à la place, au rôle, aux responsabilités et à l'administration des municipalités. Quant aux CAR, elles ont pour mission de promouvoir la collaboration entre les différents ministères, organismes et entreprises gouvernementaux, en veillant à la cohérence de leurs actions dans la région, notamment en ce qui concerne l'occupation et la vitalité des territoires. On peut également mentionner le système des régies intermunicipales, qui se développe notamment dans le secteur de l'éolien dans l'est du Québec. Le collectif régional de développement qui se structure au Bas-Saint-Laurent depuis l'abolition de la conférence régionale des élus est également un autre exemple intéressant.
- Ce jalon est placé tôt dans notre trajectoire, car des mécanismes de régulation économique, d'échange d'informations et de planification territoriale devront être mis en place rapidement. En effet, les bouleversements écologiques exigeront de plus en plus de solidarité interrégionale, notamment en cas de crises. Cette collaboration entre territoires pourrait se faire avec le déploiement de mesures qui dépasseront les frontières administratives, telles que le transport interrégional (jalon 66), par des initiatives d'économie de partage (jalon 19) ou encore via des corridors écologiques (jalon 52). Enfin, elle pourrait être accompagnée d'un système de péréquation bénéficiant aux territoires les plus impactés par le changement climatique (jalon 31).

Niveau d'avancement

Mauvaise direction	On est au point mort	On se prépare	On est en route	On est bien avancés	Jalon atteint
--------------------	----------------------	----------------------	-----------------	---------------------	---------------

Qui doit être mobilisé?



Gouvernements provincial et fédéral



Organisations publiques



Gouvernements locaux et supralocaux



Secteurs de la construction, des transports et de l'environnement

Sources et références

1. Elle représente environ 55 % des recettes des municipalités

Autres ressources

[Bourdillon, R. \(2021, 25 juin\). Quand les éoliennes tournent dans le bon sens. Unpointing](#)

[Les conférences administratives régionales \(CAR\). MAMH - Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation](#)

[Ministère de la Transition Écologique \(France\). Atelier des territoires](#)

[Table Québec-municipalités. MAMH - Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation](#)